



Licenciement cause réelle et sérieuse puis démission

Par **bouh**, le **07/05/2011** à **23:11**

Bonjour,

voici mon problème, j'ai été licencié pour causes réelles et sérieuses, je devais effectuer un préavis de deux mois. À la fin du premier mois de mon préavis mon patron n'a pas souhaité que j'effectue le deuxième mois, et me prévient par courrier que je recevrai mes payes, CP, et soldes à la fin du deuxième mois de préavis. J'ai bien reçu mon solde de tous comptes et feuille assedic, le problème est que sur tous les papiers reçus il est stipulé que j'ai démissionné, et je n'ai reçu que mes CP comme argent. Est-ce normal? Légal? Ai-je un recours? Merci d'avance

Par **Cornil**, le **10/05/2011** à **21:02**

Bonsoir "bouh"

Bien entendu, c'est totalement illégal!

Un recours aux prud'hommes, même en référé (procédure rapide pour cas simples et/ou urgents, ce qui me semble être le cas) devrait régler le problème., sans doute même avant l'audience (l'employeur préférant s'exécuter plutôt que d'aller en justice)

Demander :

- Paiement de la totalité du préavis (puisque c'est l'employeur qui a voulu l'écourter, j'espère que tu en as une preuve)
- paiement de l'indemnité de licenciement éventuelle (si + un an d'ancienneté à la notification du licenciement)
- rectification de l'attestation ASSEDIC pour faire apparaître licenciement.

Bon courage et bonne chance